

Compte-rendu
Réunion plénière n°3 du Projet Alimentaire Territorial
Val de l'Eyre – Bassin d'Arcachon
5 février 2019

Lieu : Salle des fêtes de Belin-Béliet

Secrétaires de séance : Justine Bosredon, Florence Grisser, Damien Toublant

Liste des participants en annexe 2

Prochaine rencontre :

Le 28 mars 2019 à 14h

La Teste de Buch, salle du Conseil Municipal
nouvel Hôtel de Ville, rue du 14 juillet

**Thème choisi : restauration collective, l'un des leviers majeurs pour une
alimentation plus saine, locale et solidaire**

Objectifs de la réunion :

Cette réunion fait suite à celle du 10 décembre 2018 (Biganos) où l'ensemble des personnes présentes avaient décidé que les plénières suivantes devaient être consacrées à de l'apport d'informations au sujet du foncier et de la restauration collective.

La réunion préparatoire du 24 janvier 2019 entre le Sybarval, le Conseil Départemental de la Gironde et le Collectif Aliment-Terre a précisé deux axes pour l'ordre du jour de cette réunion :

- Le foncier, avec l'intervention de Florence Grisser, chargée de mission Foncier au Conseil Départemental de la Gironde et Michel Lachat, Directeur de la SAFER Gironde
- La gouvernance, avec une discussion portée sur les contributions de chaque participant

Mot d'ouverture de Jean-Marc Louvet,

Citoyen, père de 2 enfants et co-fondateur du Collectif Aliment-Terre.

M. Louvet souligne le fait qu'un signal fort et durable doit être donné pour l'autonomie alimentaire de notre territoire qui passe obligatoirement par une reconquête du foncier utilisable pour l'agriculture. *cf. annexe 1*

Mot de bienvenue de Marie-Christine Lemonnier

(intervenue après la présentation de Florence Grisser, Atelier 1)

Maire de Belin-Béliet

Mme Lemonnier témoigne du fait que, jusqu'à maintenant, les élus pensaient qu'il y avait une disponibilité d'espace. Mais le constat de l'étalement urbain conduit à travailler sur la densification qui est une approche nouvelle. Elle fait référence à l'étude menée par les étudiants de l'Université Bordeaux Montaigne, avec l'appui du Sybarval qu'elle a soutenu. La restitution de cette étude est prévue le 19 avril 2019. Mme Lemonnier souligne le fait que cette étude est déterminante par rapport au SCOT. « Il faut installer des jeunes et moins jeunes agriculteurs sur notre territoire, organiser notre territoire le plus intelligemment possible : plus de circuits courts, plus de qualité, moins d'étalement urbain ».

Justine Bosredon, chargée de mission Agenda 21 du Conseil Départemental de la Gironde, anime la séance.

RELEVÉ DE DÉCISIONS : Avancées sur la question foncière :

- **Les étudiants de Licence 3 Géographie de l'Université Bordeaux Montaigne commencent l'identification des terres cultivables,** commanditée par le Sybarval, encadrée sur le plan scientifique et pédagogique par les enseignants de l'Université Bordeaux Montaigne, et accompagnée par des membres du Collectif Aliment-Terre
- **Le Sybarval déposera une réponse à l'Appel à Manifestation d'Intérêt du Conseil Départemental de la Gironde (CD33) pour l'élaboration du diagnostic agricole pour le nouveau SCOT** et associera des parties prenantes du projet alimentaire territorial Val de l'Eyre – Bassin d'Arcachon.
- **Avant l'été, les participants souhaitent programmer une rencontre dédiée à la réflexion sur les objectifs à donner au PAT,** au regard des premières discussions, avancées des études (étudiants, Sybarval, CD33) et des contributions proposées par les parties prenantes.

ATELIER 1 – LE FONCIER

- 1. Présentation de Florence Grisser, chargée de la coordination foncière départementale au Conseil Départemental de la Gironde (CD33) : « La valorisation des espaces agricoles au sein de la politique foncière départementale »**

Cf. diaporama accessible en ligne sur aliment-terre-barval.jimdo.com

Florence Grisser fait état de la pression foncière forte du Bassin d'Arcachon Val de l'Eyre du fait de son attractivité et de son expansion démographique (avec des prix du marché foncier similaires à ceux de la Métropole bordelaise). De plus, il est contraint par la loi littoral d'un côté et par la forêt de l'autre. Dans ces conditions, l'accès au foncier agricole pour développer des micro-projets notamment de maraîchage est très difficile.

Le but de son intervention était donc de présenter l'ensemble des enjeux liés à cet accès au foncier et des outils disponibles susceptibles d'être déployés sur le territoire. Son approche est à la fois globale et transversale (plutôt que technique) afin de sensibiliser les participants à l'enjeu de l'approche territoriale et coordonnée des acteurs.

En effet, le développement de l'agriculture de proximité (en particulier le maraîchage) relayé notamment par le biais des Projets alimentaires territoriaux questionne la problématique foncière et de la planification spatiale. Ainsi, il incombe aux élus locaux de prendre en compte, au sein des documents d'urbanisme de divers échelons (SCOT, PLUi, PLU), la question de l'alimentation et du développement de l'agriculture de proximité et de qualité.

Cette prise en compte passe, par 2 leviers d'intervention :

- d'une part, la mise en place de zonages A et de règlements adaptés au sein des documents d'urbanisme aptes à favoriser le développement et la pérennité des exploitations agricoles et à limiter les conflits d'usage ;
- d'autre part, par des efforts de limitation de l'étalement urbain et de densification urbaine.

Le Conseil Départemental de la Gironde développe des actions anti-spéculatives et de protection des espaces agricoles à travers 3 axes :

- **Restructuration parcellaire au service de la rationalisation foncière** (« ex-remembrement ») : L'Aménagement Foncier Agricole et Forestier (AFAF) est une opération qui, par le biais d'échanges et de regroupements de parcelles disséminées, a pour but de :
 - d'améliorer les conditions d'exploitation des propriétés rurales agricoles ou forestières
 - d'assurer la mise en valeur des espaces naturels ruraux
 - de contribuer à l'aménagement du territoire communal ou intercommunal défini dans les documents d'urbanisme.



Le Département assure la maîtrise d'ouvrage des opérations d'aménagement foncier et met en œuvre deux types de procédures : l'AFAF « classique » ou les Aménagements Fonciers préalables à la réalisation de grands ouvrages d'infrastructures.

Exemples : Augmentation de la superficie des parcelles, réparation des dégâts occasionnés par les tempêtes ou anticipation de l'impact de grandes infrastructures de transport : autoroutes, LGV, etc. (18 000 ha restructurés en 10 ans).

- **Préservation et valorisation des espaces agricoles, naturels et forestiers**
 - Compétences obligatoires en matière de Zones de Prémption sur les Espaces Naturels Sensibles (**ZPENS** : 18000 ha dont 3000 ha en propriété du CD33).
 - Aide aux acquisitions foncières à vocation agricole ou forestière et soutien aux réserves foncières via la SAFER (200 ha stockés en Gironde).
 - Compétences en **PPEANP** (Périmètre de Protection des Espaces Agricoles et Naturels Périurbains), garantie des zones A et N dans les documents d'urbanisme. Un seul exemple aujourd'hui : vallée maraîchère des Jalles (Métropole de Bordeaux) : terrain appartenant à des particuliers ; les agriculteurs achètent eux-mêmes des terrains ou les louent à la SAFER.

- **Accompagnement du développement urbain tout en limitant l'étalement urbain et le mitage** (« ne pas opposer urbain et non urbain »)
 - Soutien au développement de l'habitat, des services, des équipements publics adossés à l'armature urbaine girondine, au Plan Départemental de l'Habitat (PDH) et au Schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public (SDAASP)
 - Participation à la mise en œuvre de l'Établissement Public Foncier de Nouvelle-Aquitaine (EPFNA) en Gironde
 - Réflexion prospective avec le CAUE 33, l'ADEME, l'A'Urba sur les formes urbaines plus compactes et l'exploitation du potentiel foncier issu des divisions parcellaires

Outils et partenaires :

Dans ce contexte, selon Florence Grisser, 4 leviers d'action semblent pouvoir être explorés pour accompagner la mise en place du projet alimentaire du Val de L'Eyre - Bassin d'Arcachon :

- **Développer la connaissance et la veille foncière (diagnostics agricoles, observatoires fonciers, prospection active)** : Chambre d'Agriculture de Gironde, SAFER, collectivités locales.
- **Prendre en compte des projets agricoles et alimentaires locaux au sein des documents d'urbanisme** (« le plus important ») : SCOT, PLUi, PLU.
- **Favoriser les acquisitions et le portage foncier agricoles** : SAFER, exploitants agricoles, collectivités locales.
- **Mettre en œuvre des outils expérimentaux** : PEANP, zones d'activités agricoles, régies agricoles communales, procédure de terres incultes (procédure coercitive)

A cet égard, le CD33 a voté, lors de l'adoption du Budget « Primitif » 2019, un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) qui s'adresse aux collectivités locales et structures porteuses de SCOT et de Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (PETR) visant à accompagner la prise en compte et la traduction des projets agricoles et alimentaires locaux au sein des documents d'urbanisme.

Cet AMI permettra aussi aux territoires de structurer la mise en place d'observatoires fonciers favorisant le suivi de l'évolution des terres agricoles ou potentiellement agricoles.

Les zones d'agriculture protégée (ZAP - servitude d'utilité publique instaurée sur la commune de SADIRAC), les Périmètres de protection des espaces naturels et agricole péri-urbains (PPEANP – cf. vallée maraîchère de Jalles), les zones d'activités agricole (cf. sur la commune d'Audenge), les régies communales (cf. Cussac-Fort-Médoc) ou encore la procédure de terres incultes qui va être pour la première fois expérimentée sur la vallée maraîchère des Jalles ont été cités par Florence Grisser comme autant d'outils à disposition pour mener à bien des projets alimentaires locaux.

Ces outils doivent toutefois être adaptés aux spécificités et à la maturité des territoires. En effet, ils nécessitent une volonté politique forte face à des propriétaires fonciers qui ne souhaitent pas voir les terrains gelés en zone A et N (ce qui explique les phénomènes de rétention et de spéculation foncières).

La question du développement de projets agricoles sur des propriétés départementales (en particulier les ENS) a été reposée.

Florence Grisser a indiqué que ce n'était pas la vocation des ENS qui, de par leur valeur patrimoniale et fonctionnelle, ont pour vocation de répondre aux enjeux environnementaux et de sensibilisation du public à l'environnement par leur ouverture au public.

Des partenariats, via des autorisations d'occupation temporaire sont d'ailleurs développés avec des agriculteurs en lien avec la chambre d'agriculture chaque fois que cela est possible (souvent avec des éleveurs) ; le pastoralisme étant, dans ce cas, un moyen et non une fin de gestion écologique des milieux.

M. Fédieu et Mme Piquemal, conseillers départementaux, ont toutefois fait remarquer qu'il était possible de lancer une mission de recherche (peut être via l'INRA, l'Université de Bordeaux Montaigne, l'IRSTEA ou Bordeaux Sciences Agro par exemple) pour évaluer la capacité de certains espaces à accueillir des activités agricoles, y compris autres que le pastoralisme.

Le bail environnemental issu de la [loi d'orientation agricole](#) et créé par décret du 08/03/2007 a été évoqué par un participant comme pouvant être expérimenté pour concilier pratique agricole durable et prise en compte d'enjeux environnementaux.

Même si le développement de l'agriculture sur les ENS (de même que l'agriculture en zone urbaine) peut s'envisager de manière « homéopathique », au cas par cas, et à titre démonstratif, **l'enjeu majeur semble toutefois résider dans le maintien et le développement de l'agriculture sur les espaces agricoles ou à vocation agricole qu'il convient de préserver ou réintroduire au sein des documents d'urbanisme.**

Réactions :

- Un participant fait remarquer qu'un signal fort devrait être envoyé aux propriétaires pour qu'ils cessent la rétention foncière. Cette spéculation foncière cause trop d'attente, et les espaces agricoles basculent en espaces forestiers. Forme d'impuissance face à ce constat.
- Giuseppina CANSIER, représentante du Biocoop de Gujan-Mestras, a évoqué le projet porté par les 25 Magasins BIOCOOP de Gironde d'installer des maraîchers, via une SCIC.

2. Présentation de Michel Lachat, Directeur de la SAFER Gironde : « Rôle et dispositifs de la SAFER »

Cf. diaporama accessible en ligne sur aliment-terre-barval.jimdo.com

Michel Lachat, Directeur de la SAFER Gironde a présenté le principe de la veille foncière basé sur le suivi des Déclaration d'intention d'aliéner (DIA) sur les zones Agricoles (A) et Naturelles (N) des documents d'urbanisme qui sont adressées aux communes et Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) via *Gironde Ressources* (seules les collectivités peuvent y avoir accès sous condition d'adhésion).

Il a également explicité le rôle de la SAFER en matière de prospection foncière et de portage et stockage foncier à vocation agricole.

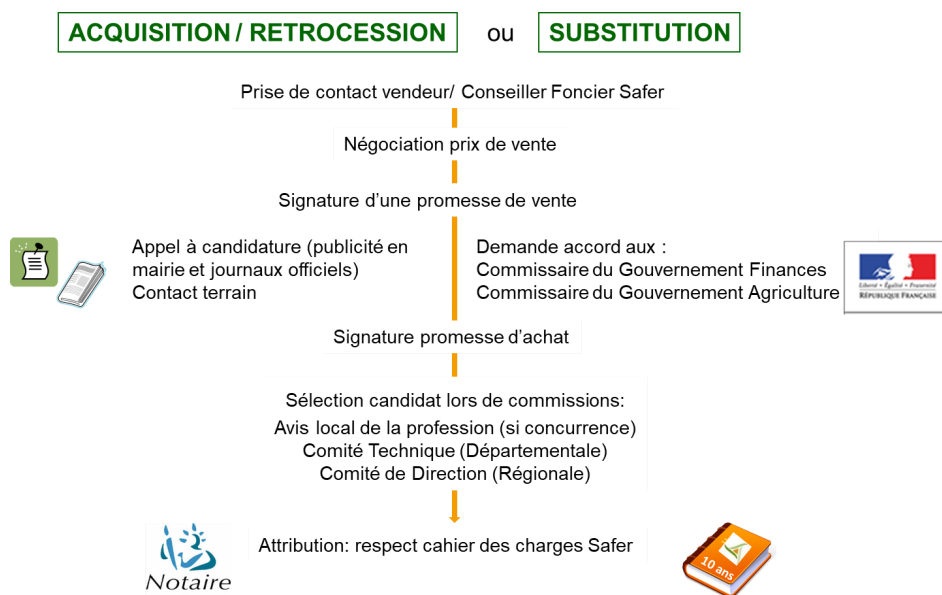
Michel Lachat souligne le fait que la SAFER participe en ce moment à un certain nombre de réunions (environ 1 par semaine) auprès d'expériences de PAT en Gironde. Il note la dispersion potentielle des énergies et le besoin de se coordonner à l'échelle départementale voire régionale.

-> Qui décide à la Safer ?

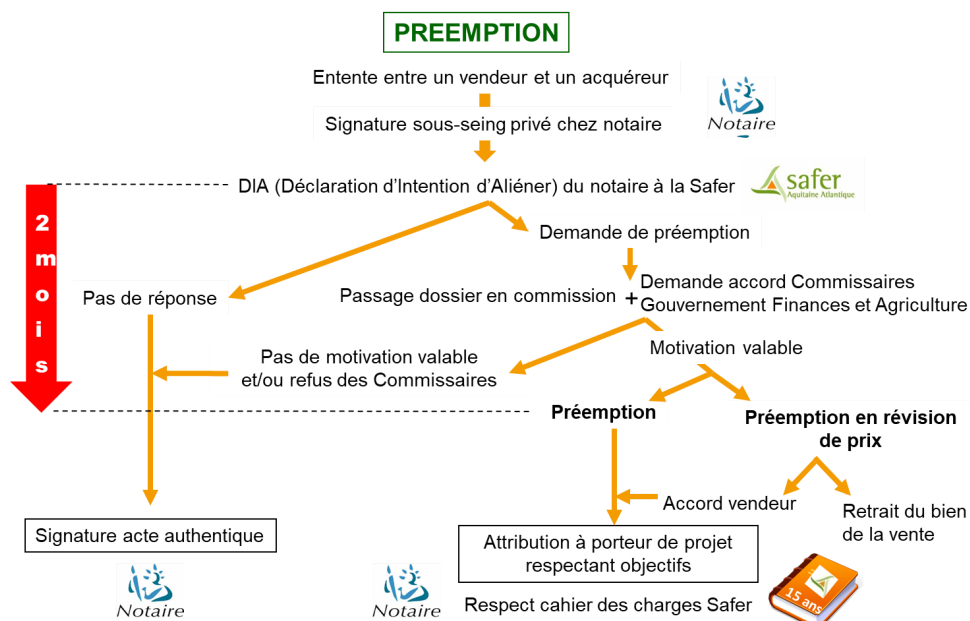
- 1er collège : Organisations Professionnelles Agricoles : chambre d'agriculture, syndicats
- 2ème collège : collectivités (Région, CD33, Association des maires de Gironde, EPFNA)
- 3ème collège : FNSAFER, Crédit agricole, MSA, Groupama, Chasseurs, association environnementale, etc.)

Localement, les Comités techniques arbitrent les projets.

Fonctionnement des Safer



Fonctionnement des Safer



Vis-à-vis de la rétention foncière, Michel Lachat a soulevé un point important : il y a rarement concomitance entre la disponibilité du foncier et la présence d'un projet d'installation opérationnel. Il faudrait donc que des projets de candidats soient prêts. Le dispositif de stockage, peu utilisé en Gironde, peut permettre de mettre du foncier en réserve jusqu'à 3 ans (sur choix de la SAFER, sur demande d'agriculteurs, des collectivités, etc.). Ce temps peut permettre de « faire émerger le bon projet ».

Réaction :

- Cyril Perpina, pépiniériste à Biganos, apporte un éclairage sur les zonages du PLU et les possibilités données à l'agriculture. La zone U donne une vocation urbaine à une terre mais ce n'est en aucun cas une interdiction de pratiquer de l'agriculture. Dans une zone N, se pose le problème des constructions de plus de 20m² (les serres plastiques légères pourraient sortir des constructions mais ce n'est pas le cas aujourd'hui). Quant au raccordement à l'eau potable, il n'est ni nécessaire, ni obligatoire pour faire maraichage, même pour nettoyer (de l'eau propre peut suffire).

ATELIER 2 – PREMIER ÉNONCÉ DES CONTRIBUTIONS AU PAT

« ce que chaque partie prenante souhaite apporter au projet alimentaire territorial »

Porter une vision :

Collectif Aliment-Terre (CAT) : être moteur et porter une vision : cultiver, cuisiner, partager, manger, rêver ensemble !

être le relais des besoins citoyens sur la santé et l'alimentaire.

Accompagner :

DRAAF : mise à disposition des ressources de l'Etat sur la mise en œuvre et gestion d'un PAT

Université Bordeaux Montaigne : projet pédagogique étudiants pour produire des connaissances (foncier, agri, conso...) ; Capitalisation sur le processus, incluant une prise de distance.

Conseil départemental Gironde : soutien à l'animation et mise en relation.

Préserver, optimiser le foncier agricole :

SAFER : éventail d'interventions (cf. diaporama disponible sur aliment-terre-barval.jimdo.com)

SYBARVAL : élaboration d'un diagnostic agricole dans le cadre de l'élaboration du nouveau SCOT.

Conseil départemental Gironde : AMI /Accompagnement de la traduction des projets agricoles et alimentaires locaux dans les documents d'urbanisme (partenariat potentiel Sybarval) ; Possibilité d'aide à l'investissement pour les projets agricoles auprès des collectivités locales ; Soutien technique ; Possibilité de projet de recherche sur les potentialités agricoles des ZPENS et autres propriétés du CD33 (partenariat universitaire à construire).

Commune de La Teste : information sur la souplesse des documents d'urbanisme pour le développement agricole.

Biocoop et Sogeres Sodexo : être partenaires et accompagner l'installation de maraichers sur le territoire. Partenariat / stockage foncier avec la SAFER.

Les EcoCitoyens : faire le lien entre les demandeurs et les pouvoirs publics ; agir auprès d'élus lors de l'élaboration des PLU et SCOT ; assurer la veille des terres cultivables et militer pour la préservation foncière.

Développement de la production agricole :

CAT : soutenir le développement d'une agriculture locale et bio.

Agrobio Gironde : accompagner techniquement les agriculteurs à se convertir au bio (identifier les leviers et mener des actions de sensibilisation) ; Identifier le potentiel d'un

foncier A / type d'agriculture à développer ; Accompagnement techniques des porteurs de projets installés ou en espace test ; Structuration de filières locales.

Porte-Greffe : Développer des lieux test, études de faisabilité (accès à l'eau, qualité des sols), lever des fonds, trouver des porteurs de projet (alignement des planètes) ; Accompagnement des porteurs de projet qui souhaitent se tester avant de s'installer.

Consommer sain et local :

Porte-Greffe : mise en lien avec d'autres acteurs girondins, Ecoacteurs Médoc par exemple, pour l'éducation à l'environnement, l'accompagnement à la restauration collective durable et l'approvisionnement en circuits courts

Biocoop et Sogeres-Sodexo : acheteurs de produits bios et locaux pour intérêt domestique et restauration collective ; Accompagnement du collectif sur la restauration collective.

Agrobio Gironde : convertisseur alimentaire pour identifier les besoins locaux en foncier selon les besoins en produits.

Conseil Départemental Gironde : Accompagnement des collèges pour une restauration collective saine et locale.

Réaction :

- Hervé Georges, maraîcher et président de l'AGAP, témoigne de la problématique des pares-feux dont certains sont cultivés par des maïsiculteurs mais qui, pour la plupart, restent inaccessibles pour une installation de maraicher (pas possible de mettre des serres). « Sur le bassin, c'est une véritable contrainte car il y a beaucoup d'espace perdu ».

ANNEXE 1 : Mot d'introduction du Collectif Aliment-Terre

Par Jean-Marc Louvet,

Bonjour,

Merci à Madame Lemonnier maire de Belin-Béliet pour son accueil.

Je suis Jean-Marc Louvet, scientifique à l'INRA en charge d'études de l'impact des changements climatiques sur les forêts.

Nous vous remercions d'avoir répondu présents à l'invitation de l'association Collectif Aliment-Terre et du Conseil Départemental de la Gironde qui collaborent étroitement au lancement du Projet Alimentaire sur notre pays Val de l'Eyre - Bassin d'Arcachon, projet acté lors de la réunion de Certes en juillet dernier.

Qu'est-ce qu'un Projet Alimentaire Territorial ?

C'est un mode de gouvernance innovant sur les questions agricoles et alimentaires, mis en place par la Loi d'Avenir pour l'Agriculture et la Forêt de 2014. Il promeut un retour au local dans une idée de souveraineté alimentaire et une revalorisation de la participation citoyenne dans les questions alimentaires et agricoles

La sécurité alimentaire est un objectif atteignable que d'autres territoires ou communautés urbaines ont placé comme priorité.

L'idée est de définir une vision partagée, fondée sur des données précises et des délais cohérents. Nous avons besoin de relier à cette vision les besoins et limites actuelles du terrain. Sans eux, impossible de construire un Diagnostic Territorial viable. Et sans ce Diagnostic, impossible également de soutenir une vision à long terme réaliste.

Un signal fort et durable doit donc être donné pour l'autonomie alimentaire de notre territoire qui passe obligatoirement par une reconquête du foncier utilisable pour l'agriculture. La question foncière ayant été définie comme priorité lors de la plénière de décembre à Biganos, ce sera le premier sujet abordé aujourd'hui en faisant le point sur les outils et dispositifs fonciers à notre disposition.

Construisons ensemble une Charte Agricole et Alimentaire Territoriale devra faire la synthèse entre la vision d'avenir et le Diagnostic Territorial.

Le deuxième sujet abordé aujourd'hui sera donc la question de la gouvernance du Projet Alimentaire Territorial par la constitution d'un Comité de Pilotage chargé d'engager cette démarche.

Je passe la parole à Justine Bosredon, chargée de mission de l'Agenda 21 du Département de la Gironde qui va animer cette réunion.

Merci

ANNEXE 2 : Liste des participants de la plénière du 5 février 2019

NOM Prénom	STRUCTURE(S)	
GEORGES Hervé	AGAP Confédération Paysanne Les Jardins Sillac	
GRAVIER Cécile	Agrobio Gironde	
NEVEU Dany	AMAP Saint Jean d'Ilac Ecocitoyens Bassin d'Arcachon	
ARBEZ Michel	AMAP Sud Bassin Sepanso Ligue des Droits de l'Homme	
BARTHELEMY Jean-Roland	Collectif Aliment-Terre Nature&Progrès Gironde Landes de Gascogne	Mer
DUCASSE Sylvie	Collectif Aliment-Terre Génération Futures Bordeaux Sepanso	
HENRY Thibaud	Collectif Aliment-Terre	
LOUVET Jean-Marc	Collectif Aliment-Terre INRA	Technicien Fo
MEUNIER Thérèse	Collectif Aliment-Terre Nature&Progrès Gironde Landes de Gascogne AMAP	
NAUDY Amandine	Collectif Aliment-Terre	
PERPINA Cyril	Collectif Aliment-Terre La Serre O Délices	
PERROT-ANDRE Sandrine	Collectif Aliment-Terre	Médecin
TOUBLANT Damien	Collectif Aliment-Terre CNRS	
ANDRIEU Laura	Conseil Départemental de la Gironde Pôle Territorial de Solidarité du Bassin	Conseil
FEDIEU Dominique	Conseil Départemental de la Gironde	Président de la C
GRISSER Florence	Conseil Départemental de la Gironde	Chargée de mission for
MERIC Marie	Conseil Départemental de la Gironde	Chargée
PIQUEMAL Sophie	Conseil Départemental de la Gironde	Elue Canto
RANDE Coline	Conseil Départemental de la Gironde	Chargée de mission
BOSREDON Justine	Conseil Départemental de la Gironde (Agenda 21)	C
CALLEDE Lucille	Conservatoire des races d'Aquitaine	
CAZABAT Séverine	Conservatoire des races d'Aquitaine Agricultrice (maraîchage, élevage) sur Lugos	
ERNAULT Séverine	Direction régionale Sud-Ouest SODEXO – Sogeres Ecoles et université, Restauration collective	
GAUDOU Sébastien	Direction régionale Sud-Ouest SODEXO – Sogeres Ecoles et université, Restauration collective	
BROUQUE David	DRAAF Nouvelle-Aquitaine	Chargé de mission
DUHAMEL Jean-Jacques	Ecocitoyens Bassin d'Arcachon	
GIRAUDEL Josiane	Ecocitoyens du Bassin d'Arcachon	

RICQUIER Hélène	Ecocitoyens du Bassin d'Arcachon	
DROGE Patricia	Journal Sud Ouest	
LEMONNIER Marie-Christine	Mairie de Belin-Beliet CdC Val de Leyre	
BIOSCA Rebecca	Mairie de La Teste de Buch	Responsa
THINON Mélodie	Porte-Greffe	
LACHAT Michel	SAFER Gironde	
KOALAGA Bernadette	SEPANSO AMAP Sud Bassin Collectif Aliment-Terre	
DUROU Nicolas	SYBARVAL	
BANZO Mayté	UMR Passages Université Bordeaux Montaigne	Prof
MELLAC Marie	UMR Passages CNRS	Maître de
CANSIER Giuseppina	Biocoop de Gujan-Mestras	